



INFORMATION AUX MÉDIAS

Réclamation contre le résultat de l'élection communale à Val-de-Ruz

À la suite de l'élection communale du 21 avril 2024, une réclamation a été déposée dans les délais contre le résultat issu des urnes à Val-de-Ruz. Dans l'attente de son traitement par le service juridique de l'État, la séance constitutive des nouvelles Autorités, prévue le 27 mai 2024, fait l'objet d'une convocation sous réserve.

Le résultat de l'élection communale du 21 avril 2024 de la Commune de Val-de-Ruz fait l'objet d'une réclamation de la part d'un citoyen. La contestation porte sur la manière de décompter les suffrages de liste, sur les listes manuscrites essentiellement. Par conséquent, l'assemblée constitutive des nouvelles Autorités, prévue le 27 mai 2024, a été convoquée sous réserve de l'issue de cette démarche.

Le dossier est actuellement en cours d'instruction et suit la procédure prévue. Le Conseil communal formule l'espoir que la question puisse être rapidement tranchée afin de permettre aux nouvelles Autorités de se mettre au travail dans un climat de sérénité et dans les délais prévus.

Pour contact : Yvan Ryser, président du Conseil communal, 079 555 45 45

Val-de-Ruz, le 8 mai 2024